

FEDERATION NATIONALE



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES

Avec l'OCCE,
valorisez vos projets 2017-2018 de jardinage.

Ecoles Fleuries



Pédagogie Coopérative

Photo et photomontage : Robert Touati

**À l'école
comme au jardin,
coopérons
pour demain...**

www.occe.coop

Office Central de la Coopération à l'École



Pédagogie coopérative

Ecoles Fleuries



OCCE-DDEN

Le concours des écoles fleuries est organisé par les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) et l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE), avec le soutien du Ministère de l'Éducation Nationale et s'adresse aux écoliers et collégiens des établissements publics. Il s'agit d'un projet d'apprentissage par le jardinage et d'éducation au développement durable.

Concours des écoles fleuries :

une activité de découverte interdisciplinaire

Le concours des écoles fleuries est destiné à valoriser les activités de fleurissement et de jardinage à l'intérieur et à l'extérieur des écoles ou collèges, à condition qu'elles soient réalisées essentiellement par les élèves. Cette activité d'apprentissage interdisciplinaire favorise l'acquisition, par les élèves, de connaissances et de compétences dans les domaines artistiques, scientifiques, civiques et sociaux. Elle consiste en particulier à :

- agir et améliorer son cadre de vie,
- respecter le travail de chacun au travers d'un projet éducatif commun,
- développer la démarche coopérative,
- observer en grandeur nature les saisons et la végétation,
- apprendre en jardinant durablement.

Le concours des écoles fleuries développe une démarche coopérative qui valorise l'autonomie et l'initiative des élèves. Il contribue également à l'ouverture de l'école ou du collège sur son environnement.

Comment participer ?

Le concours se déroule aux niveaux départemental et national. Les participants doivent constituer un dossier rendant compte des projets menés lors de l'année scolaire écoulée. Il comprend :

- un compte rendu de visite du jury départemental,
- une fiche d'identification du dossier,
- un dossier servant de compte rendu établi en classe, avec textes, dessins, photographies, le tout solidement relié en un seul dossier,
- l'adresse et le cachet de l'école ou de l'établissement.

Les photographies incluses dans le corps du dossier sont indispensables à l'appréciation des résultats : elles font apparaître l'aspect de l'école ou de l'établissement avant, pendant et après le projet.

Un DVD, illustrant le déroulement de l'activité, d'une durée de 5 minutes maximum, peut être joint au dossier. Les dossiers incomplets seront refusés.



Le règlement est consultable sur les sites de l'OCCE et des DDEN. Le respect strict de ce règlement est impératif et appliqué par le jury national.

Pour plus d'informations, connectez-vous sur le site Internet de la fédération nationale de l'OCCE.

www.occe.coop

Rubrique :
Nos actions

Calendrier de l'édition 2017-2018

1er Trim. 2017/2018 :
inscription des classes.

Mai-juin 2018 :
visite du jury départemental dans votre école.

Fin juin :
Sélection départementale des dossiers pour le jury national.

Septembre :
Remise de votre dossier à l'association DDEN ou OCCE de votre département.

Octobre :
Réunion du jury national des Ecoles Fleuries.

Novembre :
Publication du palmarès 2018 sur les sites Internet de l'OCCE et des DDEN.

Mars 2019 :
Cérémonie de remise des prix nationaux 2018 à Paris.



Sciences

Expressions

Développement durable

Coopération

Citoyenneté